



AIDE-MÉMOIRE POUR TOUS LES BÉNÉFICIAIRES DU FCRC

Vous trouverez énoncées ci-dessous les grandes lignes de vos responsabilités en tant que bénéficiaire du FCRC. En plus de lire attentivement votre entente de contribution, assurez-vous de garder cet **aide-mémoire** bien en vue. Cela vous permettra d'assurer le bon déroulement de vos activités. Bonne chance!

Au début de la période de financement, vous devez :

- Prendre connaissance des modalités de l'entente de contribution.
- Envoyer par la poste les deux copies de votre entente de contribution signée (nous vous retournerons une copie pour vos dossiers).
- Envoyer un communiqué de presse conjoint et ajouter le logo du FCRC à votre site Web.

Au cours de votre projet, assurez-vous de :

- Nous fournir un rapport d'étape avant la date indiquée dans votre entente de contribution.
- Utiliser la contribution conformément à votre entente. Vous devez obtenir l'autorisation préalable du FCRC pour tout transfert de fonds de plus de 10 % entre les différentes catégories de dépenses inscrites à votre entente de contribution.
- Reconnaître le soutien financier du FCRC en ondes et/ou dans les documents produits en cours du projet en utilisant le logo qui vous a été fourni, tel qu'indiqué.
- Nous avertir si vous croyez ne pas pouvoir terminer votre projet avant la date de fin indiquée dans votre entente ou si vous avez d'autres problèmes. Nous sommes là pour vous aider!
- Nous avertir si la personne responsable du projet et/ou le signataire officiel change.

À la fin de votre projet, il faut :

- Envoyer un rapport final dans les 30 jours suivant la fin de votre projet.
- Soumettre un rapport financier indiquant les dépenses réelles du projet. Vous devez **conserver vos preuves officielles de dépenses** (factures, reçus, talons de chèque de paie, pièces justificatives, etc.) pendant votre projet. De plus, les dépenses doivent être effectuées à l'intérieur de la période de financement couverte par l'entente.
- Fournir une copie ou des exemples d'émissions produites dans le cadre de votre projet et une copie des ressources et/ou matériel ayant été produits dans le cadre du projet, le cas échéant.

De plus, nous aimons être au courant des développements de votre projet. C'est pourquoi, advenant tout changement au projet tel que décrit dans votre entente de contribution (contenu, personnel, budget, échéancier, etc.), vous devez communiquer avec nous **le plus tôt possible**. Et même si tout va comme sur des roulettes, ne vous gênez surtout pas pour nous raconter vos succès! Nous aimons recevoir des photos prises lors du déroulement de votre projet ou encore des articles de journaux vous mettant en vedette. Nous pouvons ainsi les partager sur nos réseaux sociaux (@crfcfrc / #projetfrc).

Si vous avez des questions ou des commentaires : 613-321-3513 / prog@crfc-frc.ca.